

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Circulaire du 22 mai 2008 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK0813646C

[Annexe consultable au format PDF](#)

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire :

Circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974,

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Mesdames et Messieurs les préfets de région ; directions régionales de l'équipement ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres interrégionaux de formation professionnelle ; laboratoires est et ouest parisiens ; services de la navigation ; services maritimes et de navigation ; services spéciaux des bases aériennes ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements ; directions départementales de l'équipement ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris ; services maritimes ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement ; établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index P.M.R. (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (T.R.) ;
- de l'indice frais divers (F.D.) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de février 2008.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement
durable
et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires économiques
et internationales,*

INDEX BÂTIMENT (1)
Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de février 2008
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION
CODE
VALEUR

Tous corps d'état BT 01 780,6
Terrassements BT 02 749,0
Maçonnerie, blocs et briques BT 03 763,6
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 722,8
Ossature et charpentes métalliques BT 07 648,6
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 757,2
Carrelage et revêtement céramique BT 09 691,3
Revêtements en :
Plastique BT 10 974,2 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 821,0 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 670,7 Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 761,3
Charpente bois en :
Résineux (7) BT 16 a 108,5 Chêne (7) BT 17 a 109,2
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) BT 18 a 106,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) BT 19 a 106,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) BT 20 a 106,5
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 589,9 Aluminium BT 27 659,8 Métal ferreux BT 28 689,2
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 807,4 Tuiles en terre cuite BT 32 658,4 Tuiles en béton BT 33 737,1 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 667,4 Bardeaux d'asphalte BT 35 638,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 1 032,2
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 878,5
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 658,1
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 658,0 Alliage d'aluminium BT 43 656,4
Vitrerie, miroiterie (5) BT 45 875,7
Peinture, tenture BT 46 802,4
Electricité BT 47 977,3
Ascenseurs BT 48 869,8
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 154,4
Rénovation, entretien tous corps d'état BT 50 163,3
Menuiseries PVC BT 51 145,7
Imperméabilité de façades BT 52 137,8
Étanchéité asphalte multicouche BT 53

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de janvier 2008 (435,0), utilisée pour le calcul des index BT du mois de février 2008.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
- (2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
- (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
- (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.
L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.
L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).
- (5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).
- (6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en

briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT 16 a, BT 17 a, BT 18 a, BT 19 a et BT 20 a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25.

La circulaire est disponible sur le site [http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique Index BTP](http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique%20Index%20BTP).

Pour toutes informations : cellule-Indexbtp.bg.Daei.SG@equipement.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Février 2008 780,6 Février 2007 747,0

Janvier 2008 776,8

Variation

+ 0,49 % *Variation*

+ 4,50 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Février 2008 435,0 (valeur janvier 2008) Février 2007 420,5 (valeur janvier 2007)

Janvier 2008 433,5 (valeur décembre 2007)

Variation

+ 0,35 % *Variation*

+ 3,45 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeur des index travaux publics nationaux
pour le mois de février 2008

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 605,9

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 599,9

Terrassements généraux TP 03 620,3

Sondages et forages TP 04 562,7

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05 a 118,5

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05 b 119,1

Dragages fluviaux TP 06 544,9

Routes et aérodromes avec fournitures TP 08 651,3

Routes et aérodromes sans fournitures TP 08 bis 629,4

Travaux d'enrobés TP 09 774,4

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 618,6

Travaux d'entretien des voiries et aérodromes TP 09 ter 162,2

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2) TP 10 a 118,7

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 647,0

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 128,6

Réseaux d'électrification TP 12 523,9

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 510,1

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 121,5

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplacé les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

février 2008 605,9 Février 2008 605,9

Janvier 2008 603,6 Février 2007 569,1

Variation

+ 0,38 % Variation

+ 6,47 %

INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008

(NOR : DEVK0807576C)

relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Travaux de végétalisation EV 1 99,5

Application de produits phytosanitaires EV 2 99,1

Travaux de création d'espaces verts EV 3 99,4

Travaux d'entretien d'espaces verts EV 4 99,2

FRAIS DIVERS

Dates Valeur

Février 2007 105,7

Mars 2007 105,5

Avril 2007 106,1

Mai 2007 105,8

Juin 2007 105,9

Juillet 2007 106,4

Août 2007 106,5

Septembre 2007 105,8

Octobre 2007 107,0

Novembre 2007 107,0

Décembre 2007 107,4

Janvier 2008 107,2

Février 2008 107,3

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et

décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Dates	Valeur
Février 2007	165,7
Mars 2007	166,3
Avril 2007	167,8
Mai 2007	168,2
Juin 2007	168,5
Juillet 2007	169,5
Août 2007	169,5
Septembre 2007	170,0
Octobre 2007	171,2
Novembre 2007	173,4
Décembre 2007	174,1
Janvier 2008	174,5
Février 2008	173,9

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FG (fourniture de graines)

Dates	Valeur
Février 2007	107,8
Mars 2007	107,8
Avril 2007	104,9
Mai 2007	104,9
Juin 2007	104,9
Juillet 2007	110,3
Août 2007	110,3
Septembre 2007	110,3
Octobre 2007	105,2
Novembre 2007	105,2
Décembre 2007	105,2
Janvier 2008	107,0
Février 2008	107,0

FP (fourniture de plantes)

Dates	Valeur
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6
De septembre 2004 à août 2005	355,1
De septembre 2005 à août 2006	381,9
De septembre 2006 à août 2007	340,6
De septembre 2007 à août 2008	340,6

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Février 2007	747,5
Mars 2007	748,3

Avril 2007 749,9
Mai 2007 751,1
Juin 2007 751,2
Juillet 2007 753,4
Août 2007 753,2
Septembre 2007 754,5
Octobre 2007 757,5
Novembre 2007 760,2
Décembre 2007 762,3
Janvier 2008 764,7
Février 2008 766,5

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)
Base 100 : novembre 1998

Dates Valeur
Février 2007 142,9
Mars 2007 142,9
Avril 2007 142,9
Mai 2007 144,6
Juin 2007 144,6
Juillet 2007 144,6
Août 2007 144,6
Septembre 2007 144,6
Octobre 2007 144,6
Novembre 2007 143,8
Décembre 2007 143,8
Janvier 2008 143,8
Février 2008 143,1